

POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE PATRONALE LIFE 2019

Table des matières

1	Déf	initions	_ 2
2	Gén	néralités	_ 3
	2.1	Champs d'application	_ 3
	2.2	Données à caractère personnel	_ 5
	2.3	Traitement des données à caractère personnel	_ 5
	2.4	Patronale Life en tant que responsable du traitement	_ 5
3	Cat	égories de données à caractère personnel qui sont traitées	_ 5
4	Find	alités du traitement	_ 6
5	Réc	eption des données à caractère personnel	_ 6
6	Con	servation des données à caractère personnel	_ 6
7	Fon	dement légal du traitement	_ 6
	7.1	Respect des obligations légales	
	7.2	Exécution des contrats	
	7.3	Poursuite d'intérêts légitimes	_ 8
	7.4	Consentement préalable	_ 8
8	Par	tage des données à caractère personnel	_ 8
	8.1	Traitement des données à caractère personnel par des entités du groupe Patronale	_ 8
	8.2 n'appa 8.2.1 8.2.2		8
9	Dro	its des personnes concernées	10
		Droit à la portabilité des données Droit d'opposition	10 10 10 10 10
	9.2.1 9.2.2 direc	2 Droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel à des fins de marketing	11
	9.3 9.3.1		_11
	9.3.2	•	
	9.4		12
1		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	13
	10.1	Cookies	13



1 Définitions

HypoStart

HypoStart S.A. est une filiale de Patronale Life S.A.

Patronale

Sous le terme Patronale, il est entendu Patronale Life S.A.

Le groupe Patronale

Le groupe Patronale comprend Patronale Group S.A., Patronale Life S.A. et les filiales qu'elle contrôle telles que, entre autres : GMHK S.A., Hypostart S.A. et HypoConnect S.A.

Règlement général sur la protection des données

Le RGPD ou GDPR (General Data Protection Regulation) est le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE.

Données à caractère personnel

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Sont entre autres concernés : le nom de la personne, un numéro de téléphone, un code, un numéro de compte, une adresse électronique...

Personnes concernées

La personne physique qui, dans le cadre de la présente Politique de confidentialité, fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel. Il s'agit de la personne physique identifiée ou identifiable sur la base des données à caractère personnel traitées.

Destinataire

Une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un autre organisme, ou encore un tiers à qui les données à caractère personnel sont transmises ;

Site internet de Patronale Life

Le site internet www.patronale-life.be

Tiers

Une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les données à caractère personnel;

Consentement de la personne concernée

Toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ;



Traitement

Le traitement des données à caractère personnel telles que la collecte, la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, la diffusion, l'effacement ou la destruction des données.

Sous-traitant

Une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;

Loi relative au traitement des données à caractère personnel

La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Responsable du traitement

Une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Lorsque le droit de l'Union ou des États membres détermine les finalités et les moyens de ce traitement, il peut déterminer le responsable de traitement ou les critères pour sa désignation ;

Clients

Chaque personne ou groupement sans personnalité juridique qui a fait ou fera appel aux services de Patronale Life, même si cette demande de service a un caractère unique ou sporadique.

Experts

Les prestataires de services externes qui n'appartiennent pas au groupe Patronale, tels que les médecins ou les notaires. Ces Experts interviennent dans le cadre de certains dossiers pour apporter leur expertise.

2 Généralités

Patronale Life attache une grande importance à la protection de la vie privée de ses clients et traite avec soin leurs données à caractère personnel. La présente Politique de confidentialité fournit de plus amples informations sur les données à caractère personnel collectées et la façon dont elles sont traitées, ainsi que sur la façon dont les clients peuvent exercer leurs droits. La Politique de confidentialité a été élaborée conformément au Règlement général sur la protection des données.

2.1 Champs d'application

La présente Politique de confidentialité s'applique au traitement des données à caractère personnel des Clients, Experts et autres intermédiaires qui sont repris dans un dossier ou qui sont destinés à y être repris dans le cadre des activités de Patronale Life et de ses filiales, que le traitement ait lieu ou non dans l'Union européenne. Patronale Life opère en tant qu'entreprise en Belgique et est soumise aux réglementations belges et européennes en matière de protection de la vie privée et des données.



L'Autorité belge de protection des données est l'autorité de contrôle compétente.



2.2 <u>Données à caractère personnel</u>

Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (« la personne concernée »); est considérée comme une personne identifiable, toute personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, sous un nom, un numéro de registre national ou un lieu de résidence.

2.3 Traitement des données à caractère personnel

Le traitement est toute opération ou ensemble d'opérations impliquant des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou la combinaison, le blocage, la suppression ou la destruction des données.

2.4 Patronale Life en tant que responsable du traitement

Dans le cadre de la présente Politique de confidentialité, Patronale Life agit toujours à titre de responsable du traitement. À ce titre, Patronale Life est à la fois votre interlocuteur et celui des autorités de contrôle (telles que l'Autorité belge de protection des données) pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel par Patronale Life. Le groupe Patronale opère en Belgique en tant que groupe d'assurance. Son activité principale consiste à offrir des produits d'épargne et d'investissement, des crédits et des assurances

3 Catégories de données à caractère personnel qui sont traitées

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- les données d'identification telles que vos nom, prénom, date de naissance, numéro de carte d'identité, numéro de registre national ou numéro d'identification national ;
- les coordonnées telles que vos adresse, numéro de téléphone et adresse électronique ;
- les données financières afin de traiter les paiements telles que votre numéro de compte :
- les données nécessaires au calcul de la prime d'assurance pour des produits spécifiques (tels que la plaque d'immatriculation d'un véhicule, le kilométrage et les risques exclus);
- des renseignements sur les assurances antérieures (p. ex. un ancien assureur, y compris la sinistralité);
- des données sur votre situation familiale et financière (comme le nombre de personnes dans le ménage)
- des données relatives à votre santé, avec votre consentement
- les données relatives à votre utilisation de nos sites internet (au travers de cookies, par exemple).



4 Finalités du traitement

Les données à caractère personnel ne seront traitées que s'il existe une finalité qui rend leur traitement nécessaire et qui est nécessaire à la finalité poursuivie.

Patronale Life traite ces données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- l'exécution des contrats conclus avec Patronale Life, à savoir la gestion des dossiers clients, l'octroi et la gestion des crédits, l'offre et la gestion des assurances personnelles, l'exécution des ordres de paiement et les opérations portant sur des instruments financiers.
- la gestion interne de l'entreprise, comme les finalités d'information interne, le fonctionnement administratif optimal, la protection, la gestion des litiges ou la gestion des risques par le biais d'analyses ou de modèles, la gestion de l'infrastructure informatique interne, telle que l'assistance au bon fonctionnement des réseaux.
- Marketing direct: par courriel ou par la poste, donnant des informations sur les services offerts par Patronale Life, les produits financiers et d'assurance, les promotions et les événements organisés par Patronale Life.
- Les obligations légales : la gestion des risques et le contrôle de la finalité, comme dans le cadre de la surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent ; la détection et/ou le traitement approprié et/ou la prévention des irrégularités ou des violations des dispositions légales ou contractuelles et des actes frauduleux, fixés par Patronale Life, ses courtiers, intermédiaires ou tierces parties. Cela comprend également les rapports des contrôleurs et l'échange de données avec les administrations belges et étrangères dans le cadre du CRS, de l'AEOI, du FATCA ou d'autres obligations légales.

5 Réception des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont obtenues, en particulier, mais pas exclusivement, lors de l'établissement d'une relation d'affaires ou lors de l'achat d'un service spécifique de Patronale Life. Les données à caractère personnel peuvent également être obtenues par l'intermédiaire d'autres entités ou personnes extérieures au Groupe Patronale Life, telles que la Centrale des crédits aux particuliers (CCP), Datassur, EquensWorldline, Identifin ou le Moniteur belge.

6 Conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel ne seront pas conservées plus que le strict nécessaire, conformément à la législation qui exige que Patronale Life conserve certaines données à caractère personnel pendant un certain laps de temps.

7 Fondement légal du traitement

Les données à caractère personnel ne seront traitées que dans les quatre situations suivantes :

- à la suite d'une obligation légale
- à la suite de la fermeture, de la mise en œuvre ou de la gestion d'un contrat



- dans l'intérêt légitime de Patronale Life ou d'un tiers
- dans les autres cas, le consentement du client sera demandé avant que les données à caractère personnel ne soient traitées.

7.1 Respect des obligations légales

Patronale Life est tenue de traiter les données à caractère personnel conformément aux dispositions légales suivantes :

- la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des
- services financiers ;
- la loi du 21 novembre 2017 relative aux infrastructures des marchés d'instruments financiers et transposant la directive 2014/65/UE réglementant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et l'arrêté royal du 19 décembre 2017 fixant les modalités de transposition de la directive concernant les marchés d'instruments financiers;
- Règlement no 600/2014 relatif aux marchés des instruments financiers (MiFIR) ;
- la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances;
- la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou
- de réassurance ;
- la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et
- des sociétés de bourse ;
- le Code de droit économique, et plus particulièrement le livre VII relatif aux établissements de paiement et de crédit.
- la loi du 16 décembre 2015 réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers par les institutions financières belges et le SPF Finances dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales.
- l'arrêté royal du 14 juin 2017 qui établit la liste des autres juridictions soumises à
 déclaration et la liste des juridictions participantes, en vue de l'application de la loi du
 16 décembre 2015 réglementant la communication d'informations sur les comptes
 financiers par les établissements financiers belges et le SPF Finances, dans le cadre
 d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins
 fiscales :
- la loi du 31 juillet 2017 transposant plusieurs directives en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ;
- la loi du 24 juillet 2008 contenant les règles relatives aux comptes dormants, aux coffres-forts et aux contrats d'assurance ;
- la loi du 8 août 1997 sur les faillites ;
- la loi du 18 septembre 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En effet, Patronale Life doit collecter, analyser, traiter, stocker et partager des données à caractère personnem afin de mettre en œuvre la loi du 18 septembre 2018 et d'autres règlements sur la prévention de l'utilisation du système financier pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- le règlement no 575/2013 relatif aux exigences prudentielles pour les institutions financières et les entreprises de placements ;
- l'arrêté royal du 23 mars 2017 réglementant la Centrale des crédits aux particuliers ;
- l'arrêté royal du 15 juin 2012 relatif à la Centrale des crédits aux entreprises;



- l'arrêté royal du 16 mars 2009 relatif à la protection des dépôts et des assurances sur la vie par le Fonds de garantie pour les services financiers ;
- l'arrêté royal du 14 décembre 1992 relatif au contrat type d'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs ;
- ce Code des impôts sur les revenus 1992.

7.2 Exécution des contrats

Les données à caractère personnel seront traitées lors de la conclusion et de la gestion des contrats, et ce dans le cadre de l'octroi de crédit, de la gestion des assurances et de l'exécution des paiements.

7.3 Poursuite d'intérêts légitimes

Les intérêts légitimes comprennent, entre autres, la gestion des litiges, le traitement des plaintes, l'information interne, la protection, les contrôles, la prévention de la fraude et la participation à des enquêtes de marché et de satisfaction.

7.4 Consentement préalable

Dans le cadre du marketing direct, le consentement préalable et exprès au traitement des données à caractère personnel sera demandé aux clients potentiels. Le traitement des données médicales dans le cadre de la souscription et de la gestion, entre autres, des assurances de solde restant dû n'est possible qu'après avoir obtenu le consentement exprès du client.

8 Partage des données à caractère personnel

8.1 <u>Traitement des données à caractère personnel par des entités du groupe Patronale</u> Patronale Life S.A. peut mettre des données à caractère personnel à la disposition des sociétés (filiales) appartenant au groupe Patronale. Ces sociétés traiteront les données à caractère personnel dans le cadre des activités de Patronale Life conformément à la présente Politique de confidentialité

8.2 <u>Traitement des données à caractère personnel par des personnes ou des entités</u> n'appartenant pas au groupe Patronale

Dans le cadre de l'exécution des contrats conclus avec Patronale Life, les prestataires de services externes traiteront les données personnelles pour et sur ordre de Patronale Life. D'autre part, Patronale Life peut être amenée à transférer des données à caractère personnel à des personnes ou entités extérieures au groupe Patronale. Celles-ci sont à leur tour responsables du traitement des données à caractère personnel et doivent se conformer à la législation relative à la protection de la vie privée qui leur est applicable.

8.2.1 Sous-traitants

Courtiers



Dans le cadre de ses activités d'assurance et de crédit, Patronale Life travaille avec un réseau de courtiers d'assurance et de crédit agréés, qui ont conclu un contrat de distribution avec Patronale Life. Dans le cadre de ce contrat de distribution, et dans la mesure où cela est justifié, ces courtiers traiteront les données à caractère personnel au nom de Patronale Life. Par conséquent, les collaborateurs des courtiers auront également accès à ces données à caractère personnel.

Sous-traitants du secteur de la finance et de l'assurance

Dans le cadre de ses activités, Patronale Life fait appel, entre autres, aux personnes suivantes :

• Réassureur : Scor (Belgique)

Actuaris: KPMG S.A.

Réviseur d'entreprises : Ernst & Young

Gestionnaires de l'infrastructure informatique

Des Experts déterminés, tels qu'un médecin-conseil, afin de pouvoir apporter leur expertise dans le cadre de certains dossiers.

8.2.2 <u>Autorités publiques</u>

Dans certains cas, Patronale Life est tenue de transmettre des données à caractère personnel aux autorités publiques.

Il s'agit, entre autres, des autorités suivantes :

- Autorité belge de protection des données ;
- Point de contact central (PCC);
- SPF Finances ou l'Inspection spéciale des impôts ;
- Centrale des crédits aux particuliers (CCP);
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC);
- Banque centrale européenne (BCE);
- FSMA;
- Autorités judiciaires ;
- Banque Nationale de Belgique (BNB);
- Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF).



9 Droits des personnes concernées

9.1 <u>Droits relatifs au traitement de données à caractère personnel</u>

9.1.1 Droit d'accès

Les personnes concernées ont le droit de savoir si leurs données à caractère personnel sont traitées et, dans l'affirmative, elles ont le droit d'obtenir le droit d'accès à ces données et aux informations suivantes :

- les finalités du traitement :
- les catégories de données à caractère personnel concernées ;
- les destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées ;
- la période pendant laquelle les données à caractère personnel seront conservées ou, si cela n'est pas possible, les critères permettant de déterminer cette période ;
- l'existence d'un processus décisionnel automatisé et, au moins dans ces cas, des informations utiles sur la logique sous-jacente ainsi que sur l'importance et les conséquences attendues de ce traitement pour la personne concernée.

9.1.2 Droit de rectification

Si la personne concernée estime que certaines données à caractère personnel sont incorrectes ou incomplètes, elle a le droit de demander la rectification des données à caractère personnel la concernant.

9.1.3 Droit à l'effacement des données

La personne concernée a le droit de faire effacer certaines données à caractère personnel et de ne pas les faire traiter ultérieurement si ces données ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

Toutefois, ce droit sera limité ou ne sortira pas ses effets si le traitement par Patronale Life est nécessaire dans le cadre d'une procédure judiciaire ou si Patronale Life est tenue par la loi de traiter certaines données à caractère personnel et/ou de les conserver durant un délai minimum.

9.1.4 <u>Droit à la portabilité des données</u>

La personne concernée a le droit de transférer directement à un autre responsable de traitement les données à caractère personnel, si cela est techniquement possible. Ce dernier est tenu de respecter la législation relative à la protection de la vie privée qui lui est applicable. Ce droit ne s'applique qu'aux données à caractère personnel fournies à Patronale Life, en exécution d'un contrat, ou obtenues avec le consentement de la personne concernée.

9.1.5 <u>Droit d'opposition</u>

La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel la concernant, à moins qu'il n'existe des raisons impérieuses et légitimes pour le traitement qui l'emportent sur ses intérêts, droits et libertés de la personne concernée ou qui concernent la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.



Dans le cadre du traitement des données à caractère personnel à des fins de marketing direct, la demande d'opposition au traitement sera accordée sans condition.

Toutefois, si le traitement est nécessaire à l'exécution des contrats ou au respect des obligations légales, le droit d'opposition ne pourra pas être exercé.

9.1.6 <u>Droit à la limitation</u>

La personne concernée a le droit de limiter le traitement de ses données à caractère personnel dans les quatre cas suivants :

- l'exactitude des données à caractère personnel est contestée pendant une période permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude desdites données;
- si le traitement est illégal et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données à caractère personnel ;
- le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel pour les finalités du traitement, mais la personne concernée en a toujours besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- en attendant l'octroi d'un droit d'opposition.

9.2 Droits dans le cadre de modalités de traitement particulières

9.2.1 <u>Droit à l'intervention humaine en cas de procédé de prise de décision individuelle automatisé.</u>

Dans le cas d'un procédé de prise de décision individuelle automatisé, la personne concernée a le droit d'intervenir humainement, par exemple pour exprimer un point de vue, de demander une explication ou de demander la possibilité de contester cette décision.

On parle de procédé de prise de décision individuelle automatisé lorsque les cas suivants se produisent :

- un traitement automatisé des données à caractère personnel ;
- l'évaluation de certains aspects personnels de la personne concernée ;
- sur la base d'un traitement automatisé, une décision est prise sans intervention humaine (par exemple, refus d'une demande de crédit) ;
- la décision prise a des conséquences juridiques pour les personnes concernées ou les affecte de manière significative.

9.2.2 <u>Droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel à des fins de marketing direct</u>

Le marketing direct est le traitement des données à caractère personnel pour informer les prospects ou les clients sur les services, les produits d'assurance, les promotions et les événements qui sont organisés. Les personnes concernées ont à tout moment le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

9.3 Exercice des droits des personnes concernées

9.3.1 Auprès de Patronale Life

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en adressant une demande écrite à :



Patronale Life S.A., Service Protection des données à caractère personnel Boulevard Bischoffsheim 33 B-1000 Bruxelles

Ou

privacy@patronale-life.be

Patronale Life répondra à votre demande dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Si vous avez des questions d'ordre général concernant votre vie privée ou sur une modalité de traitement spécifique de vos données à caractère personnel, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (DPD) :

Patronale Life S.A., A l'attention du Délégué à la protection des données Boulevard Bischoffsheim 33 B-1000 Bruxelles

Ou

dpd@patronale-life.be

9.3.2 Auprès de tiers

Les droits peuvent également être exercés directement auprès d'un tiers responsable du traitement de vos données à caractère personnel, tel qu'un organisme public ou tout autre destinataire.

9.4 Médiation

Toute plainte peut être adressée au service de gestion de la clientèle de Patronale Life S.A. à l'adresse suivante :

Patronale Life S.A., Service de Gestion des plaintes Boulevard Bischoffsheim 33 B-1000 Bruxelles

Ou

plaintes@patronale-life.be

Après réception d'une plainte écrite, un accusé de réception sera envoyé au client dans les trois jours ouvrables.

Le Service de gestion des plaintes s'efforcera de répondre dans un délai de 15 jours, à moins que la complexité de la plainte ne le permette pas.



Si la plainte n'a pas ou a insuffisamment été traitée par le Service de gestion des plaintes de Patronale Life S.A., il est possible de l'adresser à :

Pour des litiges en matière d'assurance :

Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as), Téléphone : 02 547 58 71, Courriel : Info@ombudsman.as

 Pour les plaintes des consommateurs ou les plaintes concernant des crédits existants :

Ombudsfin, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be), Téléphone : 02 545 77 70, Courriel : ombudsman@ombudsfin.be.

Il est toujours possible d'intenter une action en justice si la personne concernée le juge nécessaire ou utile. Il est également possible de déposer une plainte auprès de l'Autorité belge de protection des données.

10 Applications numériques

Lors de l'utilisation des applications numériques de Patronale Life S.A. (site internet www.patronale.be), les données à caractère personnel sont traitées conformément à la Politique de confidentialité.

10.1 Cookies

Patronale Life S.A. utilise des cookies. Les cookies sont de petits fichiers de données ou de texte que les sites internet et les applications placent sur un ordinateur local. En utilisant le site internet de Patronale Life S.A., l'utilisateur accepte l'utilisation de cookies. Les cookies permettent à Patronale Life d'optimiser la navigation sur le site, en mémorisant les choix techniques (par exemple, le choix de la langue, une lettre d'information, etc.), et d'afficher les services et les offres les plus pertinents.

L'utilisation de cookies est généralement acceptée par les internautes et se retrouve donc sur presque tous les sites importants. En modifiant les paramètres de votre navigateur, vous pouvez vous assurer d'être averti chaque fois que des cookies sont envoyés ou vous pouvez même empêcher la création ou le stockage de cookies sur le disque dur de votre ordinateur ou de votre appareil mobile.